TABLE DES MATIERES

NOTE GENERALE.

INTRODUCTION.

CHAPITRE PRELIMINAIRE: LES ORGANES CHARGES DE LA POLICE DES CHEMINS DE FER.

Section 1 : Aperçu historique.

Section 2 : Structure des agents chargés de la police des chemins de fer.

- § 1: Le personnel.
 - 1. L'inspecteur en chef.
 - 2. Les inspecteurs.
 - 3. Les gardes-voyers.
- § 2 : La compétence judiciaire de ce personnel.
 - 1. La compétence de l'inspecteur en chef et des inspecteurs de police est limitée :
 - a) au point de vue territorial
 - b) au point de vue matériel.
 - 2. La compétence des gardes-voyers est limitée :
 - a) au point de vue territorial
 - b) au point de vue matériel.
- Section 3 : Procédure suivie en matière d'infraction à la police des chemins de fer.
 - § 1 : Le procès-verbal judiciaire.
 - § 2 : Le rapport préalable.
 - § 3 : L'enquête administrative.

CHAPITRE I : POLICE DE L'INTEGRITE MATERIELLE DU DOMAINE FERROVIAIRE.

Section 1: La police de la voie.

- § 1 : La petite et la grande voirie.
- § 2: Les plantations.
- § 3: Les constructions.
- § 4: Les excavations.
- § 5 : Les dépôts de matières inflammables.
- § 6: La suppression et l'expropriation.

Section 2: La police du bâtiment et du matériel.

- § 1: L'incendie.
- § 2 : La destruction et la mise hors d'usage.

CHAPITRE II : POLICE DE L'EXPLOITATION DES CHEMINS DE FER.

Section 1 : La sécurité.

Section 2 : La tranquillité.

- § 1: Le bruit.
- § 2 : Introduction de colis à mains et d'animaux dans les voitures.
- § 3: Les objets exclus du transport et des voitures.

Section 3 : La moralité.

- § 1: La vente d'objets.
- § 2 : L'ivresse.
- § 3 : Le jeu.

Section 4 : La salubrité.

Section 5 : Régime des personnes possédant un ticket d'entrée.

CONCLUSION.

BIBLIOGRAPHIE.